Mesures de sécurité à suivre en cas de sorties hors de la structure

Les situations

Les sorties de l'établissement sont possibles en dehors des alertes VIGIPIRATES.

- A la médiathèque
- Au parc
- Au marché
- En extérieur de l'enceinte de la structure
- En sortie de fin d'année
- Dans une ferme pédagogique en partenariat tout au long de l'année.

Conduites à tenir

Lorsque les enfants sont en extérieur de l'établissement, il faut systématiquement :

- Valider avec la Communauté des Communes du Frontonnais, **l'assurance** contractée
- Apporter :
    - La trousse de secours
    - Le téléphone
    - Les trousses pour les enfants porteurs de PAI
    - Les doudous et sucettes si nécessaires
- Les **professionnelles** doivent obligatoirement porter des gilets fluorescents
- **Prévenir** la directrice ou la professionnelle en continuité de direction présente lors de la sortie
- **Identifier** le nombre d'enfants et de professionnelles qui partent lors de cette sortie. Il faut indiquer sur une fiche les données (jour, heure, personnes, objectif de la sortie et numéro de téléphone des familles). Valider à tout moment le nombre d'enfants en sortie.
- **Respecter** le taux d'encadrement ou utiliser la corde de promenade
    - Le taux d'encadrement est de 1 adulte pour 2 enfants. Les stagiaires majeurs peuvent accompagner un seul enfant
    - Pour la corde de promenade, il faut au minimum 3 professionnelles dans le respect d'une professionnelle pour 6 enfants (une devant, une au milieu et une derrière en positionnant les enfants de manière à ce qu'ils soient bien encadrés)
- Si les voitures 9 places de la CCF sont utilisées, il faut s'assurer d'avoir le nombre de **sièges autos** en fonction du nombre d'enfants
- Rassembler le matériel nécessaire lors de sortie pour pouvoir changer les enfants en cas d'incident
- Prévoir le repas en amont et respecter la chaine du froid.